

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 20 février 2017 - 20 heures 00

Le vingt février deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Jean RATEAU, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Marie DUMÉZ, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON, Me Nathalie BONNARD, Me Marie-José MARQUES.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 DECEMBRE 2016

Le compte rendu du 05 décembre 2016 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

> INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET - délibération 2017/001

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit 131 212 €.

> INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL MR DENIS DESCHAMPS - délibération 2017/002

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas verser l'indemnité de conseil sollicitée par le receveur municipal Mr Denis DESCHAMPS pour l'exercice 2016.

> DEVIS VOIRIE 2017 - délibération 2017/003

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les devis suivants pour les travaux de voirie 2017 :

ENROBE : rue de la Fontaine - voie communale n°5 depuis Ciez (cimetière) aux Thureaux - voie communale n°4 depuis la RD 198 à Vrillon : Entreprise COLAS : 81 001,07€ HT soit 97 201,28€ TTC

ELAGAGE : entreprise Franck BOURGOING : 756,00€ HT soit 907,20€ TTC

BI COUCHE TROTTOIRS : Sarl ST PERE TRAVAUX PUBLICS - Pierre SAURET 14 148€ HT soit 16 977,60 € TTC

POINT A TEMPS : Sarl ST PERE TRAVAUX PUBLICS - Pierre SAURET 13 072€ HT soit 15 686,40 € TTC

GUIRLANDES LUMINEUSES : Sté DECOLUM - 2 459,10€ HT soit 2 950,92€ TTC

> FIXATION DU TARIF HORAIRE POUR LE DENEIGEMENT DE ROUTES DEPARTEMENTALES - délibération 2017/004

Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de l'UTIR de Cosne-Sur-Loire pour que la commune vienne en aide aux services du conseil départemental en cas d'épisode neigeux exceptionnel ou de congères avec son tracteur communal équipé d'une lame de déneigement.

Au vu des tarifs dans les communes voisines et de la puissance du matériel communal, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord et décident de fixer le tarif d'intervention à 75€ de l'heure.

> DEVIS TRAVAUX MAISON MONANGE - 4 RUE DE COSNE : ELECTRICITE ET ISOLATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes d'isolation et d'électricité rencontrés dans le logement situé 4, rue de Cosne.

Il présente les devis reçus pour la pose d'un gestionnaire de chauffage et l'isolation du grenier. Le Conseil Municipal ne souhaite pas installer de gestionnaire de chauffage mais isoler le grenier. Les agents communaux se chargeront de l'isolation (travaux en régie).

> DEVIS DEBIMETRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour un débitmètre afin que les agents qui sont également pompiers puissent mesurer les poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal souhaiterait s'associer avec des communes voisines ayant un centre de secours pour cet achat (Bouhy, Entrains) et charge Mr le Maire de les contacter.

> PROJET DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE - délibération 2017/005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer à ce groupement de commandes d'achat d'énergies pour le moment.

> CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une grande partie des ampoules chauffantes pour l'église sont grillées. Il présente le devis reçu pour le remplacement de 10 ampoules. Au vu du prix, le Conseil Municipal ne souhaite pas les remplacer.

> LOTISSEMENT : SITUATION A FEVRIER 2017

A février 2017, le lotissement compte 1 construction bien avancée, 2 permis en cours et une quatrième approche pour l'acquisition d'un terrain. F PRÊTRE rappelle les difficultés rencontrées avec l'architecte des bâtiments de France

> INTERNET : SITUATION A FEVRIER 2017

François DENIZOT fait part d'un communiqué de presse concernant internet. Dix départements restent à la traîne dont la Nièvre malgré un montant de plus de 40 millions investis en plus des autres. Mr BAZIN (Président de Nièvre Numérique) accompagné de Mr Christian PAUL (Député de la Nièvre) se sont rendus au siège d'Orange pour monter en puissance en améliorant le central téléphonique de Bouhy qui nous dessert ce qui ne semble pas être une solution pour les villages comme Ciez situés en fins de lignes.

> PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la nouvelle Communauté de Communes Loire, vignobles et nohain concernant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal demande à obtenir plus de précisions avant de se prononcer.

> AFFAIRES DIVERSES

- Commission des finances fixée au lundi 27 janvier à 19h00 à la mairie.
- loyers impayés : le Conseil Municipal est d'accord pour que l'autorisation de poursuites soit donnée par le Maire au Trésorier.
- Eclairage public/prises guirlandes : 4 nouvelles prises seront installées pour des guirlandes (3 au lotissement et 1 devant le 23 rue de Cosne)/1 nouveau lampadaire sera installé rue de Cosne et un sera déplacé ou créé au lieu-dit Les Blanchards.
- François DENIZOT et Michel MAROTTE rejoignent la commission fêtes et cérémonies pour l'organisation des vœux du Maire, du 8 mai, du 14 juillet, et du 11 novembre.
- François DENIZOT suggère que les associations formulent leur demande de subvention par écrit afin d'adapter le montant attribué aux besoins. Un formulaire simplifié qui a été établi d'après un cerfa existant sera remis aux associations.

La séance est levée à 22h30

Le Maire, JM PRÊTRE

